

LES INDUSTRIES A DOMICILE

LA DENTELLE BELGE

TEXTE ET PLANCHES

imprimés par

J.-E. GOOSSENS, à Bruxelles

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
OFFICE DU TRAVAIL

LA
DENTELLE
BELGE

PAR

Pierre VERHAEGEN

Docteur en sciences politiques et sociales
Conseiller provincial



BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ

J. LEBÈGUE & C^{ie}

Rue Neuve, 36

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Rue Royale, 15

1912

PRÉFACE

La dentelle est une industrie de luxe, dont l'existence ne constitue pas une nécessité économique et dont le maintien est, par suite, chose plutôt délicate. Cette industrie a eu en Belgique un passé plus glorieux qu'aucune autre; elle y tient encore une place considérable. A ces titres seulement, son avenir mériterait de préoccuper tous ceux qu'intéressent la grandeur de notre pays, sa prospérité et le respect de ses traditions.

La dentelle n'est pas seulement une industrie; elle est encore un art exquis et essentiellement national, puisqu'elle est répandue en Belgique depuis plus de 400 ans. Cet art n'a presque pas varié dans ses formes. Son maintien a maintenu parmi nos femmes du peuple le type, si intéressant et si rare, de l'ouvrière d'art; il a conservé à nos femmes du monde une parure flatteuse et charmante entre toutes. Aujourd'hui encore, comme autrefois, l'élégante qui confie à une dentelle de prix le soin d'orner sa beauté fait preuve d'un goût raffiné. Nos grand'mères ne nous paraissent jamais plus jolies que lorsqu'un flot vaporeux de vieilles dentelles encadre leurs cheveux blancs et leurs épaules, et il n'est rien de mieux que la dentelle pour faire ressortir les charmes de la jeunesse et de la grâce.

Industrie glorieuse, art délicat, parure inimitable, la dentelle belge pourrait être autre chose encore; elle pourrait, elle devrait être avant tout un bienfait social pour celles qui la font. Or, c'est, presque partout, le contraire qui est vrai. Nos dentellières sont près de 50,000, et au plus grand nombre la

dentelle n'apporte qu'une rémunération dérisoire, à peine digne du nom de gagne-pain. Pauvres artistes ignorées, vivant la vie de privations, de souffrances, de dur labeur et peinant, de longues heures chaque jour, pour l'ornement de la Beauté heureuse! Il est temps qu'un effort énergique soit tenté pour l'amélioration de leur sort. Le découragement s'introduit parmi elles. Les traditions de la belle dentelle ont commencé à se perdre. L'industrie est menacée et d'une crise de la main-d'œuvre et d'une déchéance complète de la fabrication. Le souci de notre prospérité et de notre réputation nationales, comme les prescriptions impérieuses de la charité et du devoir social, nous commandent de chercher sans retard des remèdes à cette situation.

En Belgique, quelques nobles femmes, en particulier Marie-Louise, notre première et regrettée Reine, ont compris ce que la dentelle représente à la fois de misère et de beauté. Emues de la situation grave de l'industrie dentellière, elles ont tenté d'y remédier; mais ces efforts ont manqué de persévérance, de cohésion, d'énergie; ils sont restés infructueux.

Une tentative toute récente, due, elle aussi, à l'initiative royale, permet aujourd'hui aux amis de la dentelle belge d'espérer le renouveau attendu. Un mouvement de sympathie pour les dentellières, de vif intérêt pour la plus esthétique de nos industries nationales, se dessine dans le public. Des œuvres intelligemment conçues ont été fondées. Un premier pas a été fait pour la solution de la crise.

Mais avant de se préoccuper de l'avenir, il faut connaître le présent. En 1901, le Ministère de l'Industrie et du Travail réserva une large place à l'exposé de la situation de l'industrie dentellière dans la série d'études qu'il fit paraître sous le titre : « Les Industries à domicile en Belgique. » A cette époque, l'Office du Travail voulut bien me demander de rédiger, d'après un programme uniformément imposé à ses enquêteurs sur les Industries à domicile, la monographie de

l'Industrie dentellière et d'une industrie connexe : la broderie sur tulle. Cet ouvrage, aujourd'hui complètement épuisé, forme la base de la présente étude qui, comme la précédente, a été rédigée à la demande de l'Office du Travail et fait partie de ses publications.

Le volume qu'on va lire a été écrit d'après un plan nouveau et sur des documents récents. Certaines parties accessoires de la première publication ont été supprimées; d'autres ont été développées; les informations devenues anciennes ont été contrôlées et remises au point. Comme dans l'ouvrage de 1901, le seul souci qui m'ait guidé a été de dire la vérité et de conserver à mon exposé un caractère objectif.

P. V.

Meirelbeke, octobre 1911.



CHAPITRE I.

LA DENTELLE BELGE DANS LE PASSÉ.

La dentelle est un tissu à fonds clairs ou ajourés, entièrement formé par le travail de la dentellière et exécuté, soit à l'aide d'un fil conduit par une aiguille, soit à l'aide de plusieurs fils tressés au moyen de fuseaux. De là cette distinction fondamentale entre les deux types de dentelles, l'un et l'autre exécutés en Belgique : la dentelle à l'aiguille et la dentelle aux fuseaux.

Les origines de la dentelle sont destinées à demeurer obscures, étant données la rareté et l'incertitude des documents anciens parvenu jusqu'à nous. Il n'existe presque plus de très vieilles dentelles et il est impossible d'assigner une date précise aux plus anciens exemplaires conservés dans les collections publiques. D'autre part, les chroniques du temps sont peu explicites sur un art qui, au début, était pratiqué surtout par les grandes dames et les couvents, et il est généralement difficile de dire si elles désignent des broderies ou des dentelles. Les documents les plus certains que l'on possède sont les portraits de personnages portant de la dentelle et les « livres de patrons, » dont il sera question plus loin. Malheureusement, ces documents ne remontent pas plus haut que la fin du XV^e siècle. On peut toutefois en inférer qu'antérieurement à cette époque et contrairement aux dires de certains auteurs, la fabrication de la dentelle proprement dite devait être inconnue. En tout cas, ce ne fut pas avant le début du XVI^e siècle que la dentelle prit le brillant essor qui rendit son usage presque général dans les classes élevées de la société.

On n'est guère mieux fixé sur le pays qui donna naissance à la dentelle.

En ce qui concerne la dentelle à l'aiguille, il est assez pro-

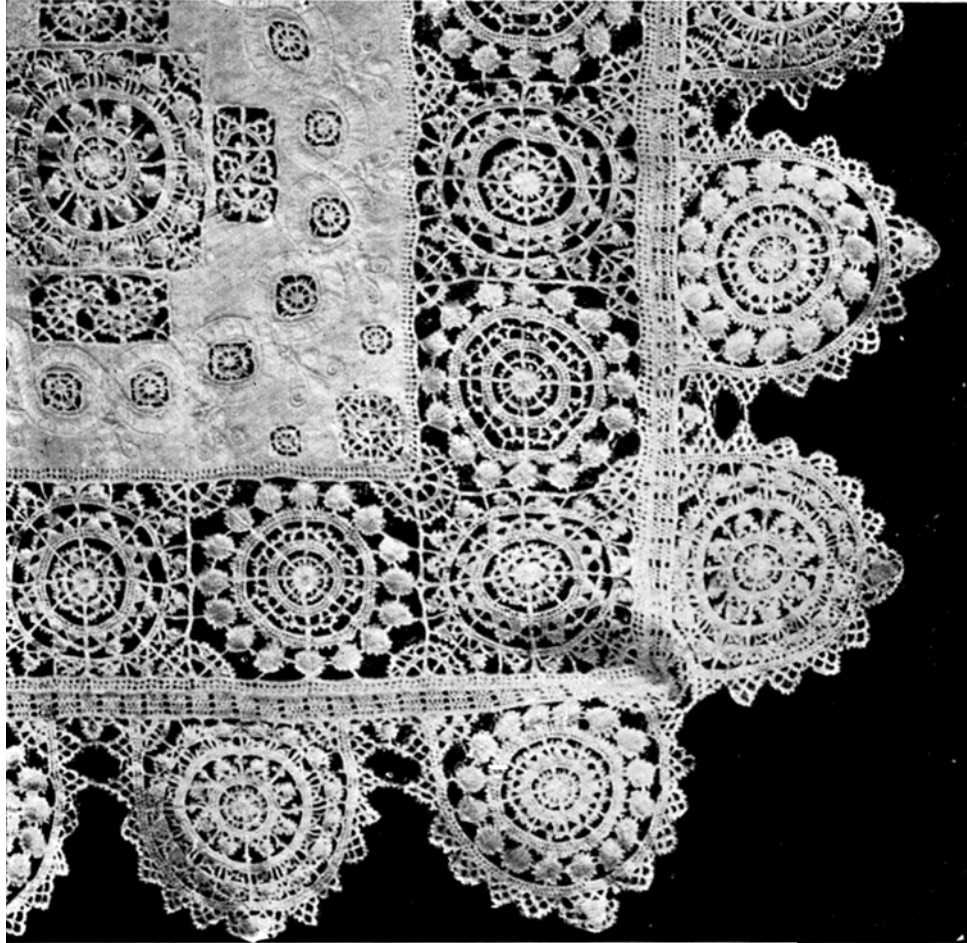


Fig. 1. — BRODERIE A POINTS COUPÉS (Musée de Cluny).

bable que Venise en fut le berceau. Après les croisades, le luxe des belles étoffes s'était considérablement développé dans

la Cité des lagunes : les princes avaient favorisé leur fabrication ; les dames et les seigneurs portaient habituellement le velours et la soie. Le luxe du beau linge suivit celui des belles étoffes. On se mit à broder la toile, et, pour enlever à cette broderie son aspect froid et monotone, on y ménagea des *jours* ou *fonds clairs* : on brodait à *points coupés* (fig. 1), c'est-à-dire en coupant la toile dans certains espaces réservés entre les espaces brodés ; on brodait aussi à *fils tirés*, c'est-à-dire en retirant de la toile certains fils et en ne conservant que les fils nécessaires pour soutenir et relier entre eux les points de la broderie. La ville de Dinant se fit, aux XVII^e et XVIII^e siècles, une véritable spécialité de la broderie à fils tirés. Les travaux de ses ouvrières étaient extrêmement fins : quelques exemplaires en sont conservés au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, et dans la collection Gruuthuuze, à Bruges.

Entre ces divers genres de broderie et la dentelle à l'aiguille, la transition se fit naturellement. Dès le début du XVI^e siècle, on commença à ajouter à ces ouvrages brodés des bordures à dents plus ou moins hardiment découpées, qui nécessitaient, pour être exécutées, un nouveau procédé de travail. Dans ces bordures qui sont représentées au musée Gruuthuuze par quelques curieux exemplaires flamands, il n'y a plus de toile pour soutenir les points de broderie ; les bords sont découpés, *dentelés*, et on les travaille « en l'air, » indépendamment d'un tissu préexistant. C'est ce que le Vénitien Antonio Tagliente, dans son *Esempio di ricami* (exemple de broderies, 1528) appelle le *punto in aere* (point en l'air), et désormais on retrouvera cette expression dans toute l'Italie pour désigner la dentelle à l'aiguille.

Le *punto in aere* ne tarda pas à être apprécié, surtout en Italie. Chose remarquable, tandis qu'aujourd'hui c'est exclusivement la mode féminine qui maintient la dentelle en tant qu'industrie, ce furent, au XVI^e siècle, les élégants de

l'époque qui lancèrent la mode des dentelles et qui en consommèrent les plus grandes quantités. Vers ce moment naquit en Italie l'usage des fraises, comme ornement du cou pour les hommes et pour les femmes. Vers 1574, le roi de France Henri III, lors d'un voyage qu'il fit à Venise, rapporta un goût très vif pour ces luxueuses fantaisies italiennes; par lui et par les Médicis, la mode des fraises fut importée en France, et de là elle gagna toute l'Europe, répandant avec elle l'usage de la dentelle, dont il fallait de grandes quantités pour orner ces fraises et les manchettes assorties. L'histoire rapporte qu'Henri III était si jaloux d'avoir des fraises de dentelles irréprochables, qu'il ne dédaignait pas de les repasser lui-même au fer à plisser, pour peu que les godrons de ses cols fussent amollis ou chiffonnés.

Venise resta le grand centre de production des dentelles à l'aiguille pendant tout le cours du XVI^e siècle. D'autre part, c'est de là que nous viennent la plupart des premiers « livres de patrons » et certains des documents les plus anciens que nous possédions sur la dentelle à l'aiguille. On voit, notamment, au musée Correr, à Venise, la reproduction d'un passement à l'aiguille dans un portrait de deux dames, peint par V. Carpaccio, lequel mourut en 1515. L'Académie de peinture de Venise possède un autre tableau, portant la date de 1500 et peint par Gentile Bellini, où la robe d'une dame est garnie au col d'une dentelle blanche.

Ce qui précède tend à faire croire que Venise donna naissance à la dentelle à l'aiguille. Cependant, certains auteurs inclinent à attribuer à cette dentelle une origine flamande. Ils se basent principalement sur ce fait que le Vénitien Cesare Vecellio, auteur d'un livre de patrons publié en 1593, qualifie lui-même certains de ses plus beaux modèles de *punto fiamengo*. Le baron Liedts, dans la notice explicative de son catalogue du musée Gruuthuize, va jusqu'à dire que « l'origine flamande des passements à l'aiguille est un fait désormais

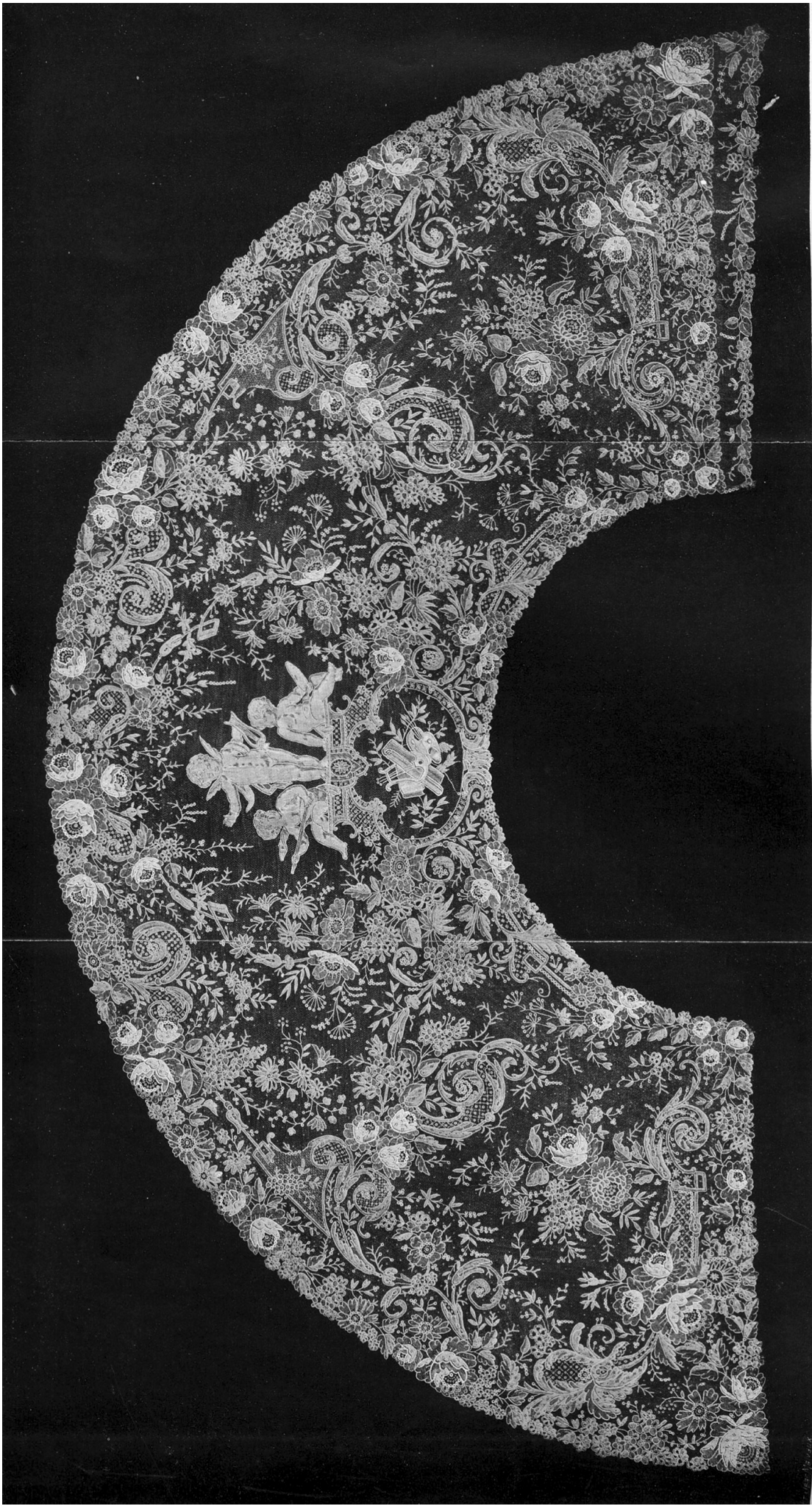


Fig. 2. — DENTELLE DE BRUXELLES. Point à l'aiguille fabriqué, vers 1880, par M. Léon Sacré, de Bruxelles (Musées royaux du Cinquantenaire).

Figure reduced to fit on page. Enlarge by factor of 1.25 to return to original size

indubitable » et que l'établissement de cette vérité « devient, en même temps, une réelle revendication nationale. »

Sans être aussi affirmatif, nous croyons pouvoir résumer le débat en disant que la question de l'origine de la dentelle à l'aiguille n'est pas encore tranchée. Mais il est très possible que le *punto in aere*, inventé à Venise au début du XVI^e siècle, ait été ensuite importé en Flandre et qu'à la fin du siècle, Vecellio, ayant vu les dessins des artistes flamands, ait voulu les reproduire pour l'édification et l'instruction de ses concitoyens. Les nombreuses relations qui existaient alors entre Venise et la Flandre rendent cette explication assez plausible.

*
* *

L'origine de la dentelle aux fuseaux n'est pas restée moins obscure que celle du point à l'aiguille.

Cette dentelle se fait en croisant et en tressant des fils enroulés d'un bout sur des fuseaux de bois et fixés de l'autre bout sur un coussin par des épingles. Les premières dentelles aux fuseaux furent désignées, en France et en Angleterre, sous le nom de *passements* (1), terme générique embrassant les galons, lacets ou cordonnets, qu'ils fussent d'or, d'argent, de soie, de lin, de coton ou de laine. La plupart de ces primitives dentelles ou passements différaient peu d'un galon ou lacet : ils étaient faits de fils passés ou entrelacés les uns dans les autres ; de là le nom de passements. Par degrés, ce travail fit des progrès ; il s'embellit de dessins variés, on y employa un fil plus fin, et le passement, ainsi perfectionné, devint avec le temps de la dentelle (2).

(1) M. ERNEST LEFÈBURE, dans son précieux ouvrage *Broderies et dentelles* (1887), soutient que le nom de passement donné aux premières dentelles aux fuseaux leur vient de ce que cette industrie était comprise dans la corporation des passementiers, qui seuls avaient droit, comme il est dit dans leurs statuts d'avril 1663, « de faire toutes sortes de passements de dentelles sur l'oreiller, aux fuseaux, aux épingles et à la main. »

(2) Voy. MRS BURY PALLISER. *History of lace* (1869).

En Angleterre, le mot *lace* (dentelle), qui dérive probablement du latin *lacinia* et de l'anglo-normand *lacez*, apparaît pour la première fois dans le compte des dépenses du couronnement de Richard III, en 1483. En France, le mot « dentelle » n'existe pas dans les anciens vocabulaires ; il faut, pour l'y voir figurer, que la mode ait produit des passements *dentelés*. On le rencontre pour la première fois, d'après Mrs Bury Palliser, dans un inventaire de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, en 1545 ; on y lit : « Payé la somme de VI livres pour soixante aunes fine dantelle de Florance, pour mettre à des collets. »

Les auteurs sont partagés sur la question du pays d'origine de la dentelle aux fuseaux. Il est certain que les grossiers et étroits galons de fils entrelacés qui précédèrent cette dentelle ont été faits, dès le début du XV^e siècle, en Italie, en France et en Angleterre aussi bien qu'en Flandre. Ces galons servaient souvent d'engrêlures à des pièces de « lacis » ou de « fils tirés » et un auteur anglais dit que les ouvrières qui les fabriquaient plaçaient leurs écheveaux de fil dans les mains d'un homme et se servaient de ses doigts comme de chevilles pour entrelacer et tordre les fils. En employant à cela deux hommes, elles pouvaient tresser jusqu'à vingt fils à la fois (1). Quel fut le pays qui substitua à cette méthode primitive le carreau, les épingles et les fuseaux ? Tout porte à croire que ce fut l'Italie ou la Flandre, mais les arguments décisifs pour se prononcer entre ces deux pays font défaut jusqu'à présent.

Le plus ancien document invoqué par les historiens qui penchent pour l'origine italienne est un acte de partage fait à Milan, le 12 septembre 1493, entre les sœurs Angela et Ippolita Sforza-Visconti. Il y est question d'*una binda lavorata a poncto di doii fuxi per uno lenzolo* (une bande travaillée au point de douze fuseaux pour border un drap). Ces *fuxi* sont-

(1) C. C. CHANNER et M. E. ROBERTS : *Lace making in the midlands*, p. 3.

ils l'origine de cet art ingénieux qui s'est développé plus tard à travers toute l'Europe et surtout en Flandre ?

M. Lefébure cite, de son côté (1), un recueil conservé à la Bibliothèque royale de Munich, intitulé : *Neu Modelbuch allerley gattungen Dantelsschnür*, imprimé à Zurich par Christopher Froxhowern, et traitant de toute espèce de travaux de dentelle fabriquée et en usage en Allemagne, pour l'instruction des apprenties et autres femmes travaillant à Zurich et ailleurs. Sur le titre sont représentées en gravures sur bois deux femmes travaillant à la dentelle aux fuseaux. Puis suit une longue préface, dans laquelle il est dit : « Parmi les différents arts, nous ne devons pas oublier celui qui a été commencé dans notre pays depuis vingt-cinq ans. La dentelle a été introduite dans l'année 1536 par des marchands venant d'Italie et de Venise. Alors plusieurs femmes intelligentes trouvèrent qu'elles pouvaient en tirer un bon parti, et apprirent bientôt à l'imiter et à la reproduire fort bien. »

« Ainsi donc, conclut M. Lefébure, voilà un livre de patrons qui nous prouve que, déjà en 1536, Venise faisait depuis plusieurs années de la dentelle, puisqu'on en exportait et que les femmes d'Allemagne et de Suisse apprenaient, par des gens venus de Venise, à travailler aux fuseaux. »

Ceci ne prouve pas que Venise ait commencé à faire la dentelle aux fuseaux et il est tout aussi vraisemblable d'admettre que des marchands flamands aient appris aux Vénitiennes à faire cette dentelle que de soutenir qu'elle fut introduite en Allemagne par des marchands de Venise.

L'argument que tire Mrs Nevill Jackson (p. 16) d'un vieux livre de patrons ne nous paraît pas plus décisif. Ce livre, que j'ai eu entre les mains et qui est le plus ancien que l'on connaisse pour les dentelles aux fuseaux, fut publié à Venise en 1557 et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal

(1) *Op. cit.*, p. 225.

de cette ville. Comme il ne renferme aucune description du matériel nécessaire pour faire la dentelle aux fuseaux et du mode de travail, il est probable qu'il ne fut pas le premier de l'espèce.

En regard de ces arguments qui tendent à revendiquer pour l'Italie les débuts de la dentelle aux fuseaux, nous rappellerons d'abord que Mrs Bury Palliser, après de très longues recherches, est arrivée à cette conclusion que la dentelle aux fuseaux est née en Belgique. D'après elle et d'après Mrs Nevill Jackson (1), on pourrait placer au commencement du XV^e siècle, c'est-à-dire à une époque où la dentelle était inconnue en Italie, les débuts de la dentelle de Bruxelles aux fuseaux. D'autres historiens remontent plus haut encore : M. Reiffenberg, dans ses *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, assure que les cornettes des bonnets de dentelle étaient en usage dès le XV^e siècle dans les Pays-Bas.

En faveur de l'origine flamande de la dentelle aux fuseaux on peut invoquer, d'autre part, un petit nombre de documents très anciens.

Ce sont d'abord quelques « passements » tout à fait remarquables conservés dans la magnifique collection du Musée Gruuthuuse, à Bruges. Je citerai, notamment, une pièce en laci et toile brodée entourés de passements aux fuseaux (2) ; un rectangle de laci à deux tons de la fin du XV^e siècle (3) et une nappe en laci et toile brodée, de la première moitié du XVI^e siècle (4), également bordés de passements aux fuseaux ; un col avec parement en dentelle de Bruges, de 1500-1550 (5) ; etc.

Le Musée de South Kensington, à Londres, celui du Cin-

(1) Mrs NEVILL JACKSON, *A history of hand made lace*, 1900.

(2) *Catalogue du Musée Gruuthuuse*, à Bruges, p. 11, n° 3.

(3) *Ibid.*, p. 13, n° 5.

(4) *Ibid.*, p. 13, n° 6.

(5) *Ibid.*, pp. 23, 27 et 29.

quantenaire, à Bruxelles, renferment aussi quelques exemplaires intéressants de passements flamands remontant à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle.

Mais le document le plus précieux en faveur de l'origine flamande du *Spellewerk* (travail aux fuseaux ; littéralement : travail aux épingles) est un tableau que le Musée du Louvre conserve parmi ses chefs-d'œuvre ; c'est un vaste panneau (n° 2026 du catalogue), peint par Hans Memlinc (14..;†1494), avant 1489, pour le Brugeois Jacques Floreins. Le tableau représente la Vierge Marie, l'enfant Jésus et, autour d'eux, des donateurs ; l'un de ceux-ci, placé à droite de la Vierge, derrière Jacques Floreins, porte un manteau grisâtre garni d'un passement à figures géométriques. Si l'usage et la fabrication des passements n'étaient pas encore d'un usage général en Flandre, à la fin du XV^e siècle, la présence de cet ornement sur le vêtement d'un riche habitant de Bruges permet cependant de croire que l'industrie de la dentelle existait en Flandre dès cette époque et avait son centre à Bruges, ville principale de la Flandre et résidence de la très luxueuse cour de Bourgogne.

Il serait hasardeux de vouloir conclure de ces documents que la dentelle aux fuseaux ait vu le jour en Flandre. Il est à remarquer, toutefois, que les tableaux vénitiens où sont représentés des personnages portant de la dentelle sont tous postérieurs en date à la peinture de Memlinc. D'autre part, le fait que Venise s'est occupée presque exclusivement de dentelle à l'aiguille et a relégué au second plan le travail aux fuseaux semble une présomption de plus que cette dernière fabrication n'eut pas pour berceau la Cité des lagunes.

*
* *

Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui un fait acquis que, dès le début du XVI^e siècle, l'art de la dentelle faisait partie de

l'éducation des femmes dans les Pays-Bas. Déjà Charles-Quint ordonnait qu'il serait enseigné dans les écoles et les couvents. Il se transporta rapidement dans toute l'étendue de la Flandre, dans le Hainaut, le Brabant, la province d'Anvers, mais c'étaient surtout les ouvrières flamandes, plus adroites, plus industrieuses, plus laborieuses aussi, qui excellaient dans l'industrie nouvelle. La matière première, on la trouvait sur place ; c'était presque toujours le lin le plus fin, bien qu'on fit aussi de la dentelle avec des fils d'or et d'argent (1). Les dessins, qui ressemblaient d'abord aux rinceaux gothiques en honneur à Venise, se séparèrent assez vite des types italiens et firent à la flore locale de judicieux emprunts. Ces perfectionnements donnèrent aux Flandres la juste réputation d'être le centre principal du travail aux fuseaux.

La dentelle aux fuseaux se répandit bientôt dans presque tous les pays étrangers avec laquelle la Flandre était en relations.

Sa fabrication gagne Gênes et Milan. Elle est introduite en Saxe, dès 1560, par Barbe Uttman, qui fait venir chez elle toute une colonie d'ouvrières flamandes. Vers la même époque nos dentelles sont importées en Espagne, en Angleterre, et Henry VIII, en 1546, fait présent « à sa bien chère femme » (Catherine Parr, la sixième et dernière) de mouchoirs frangés d' « ouvrage de Flandre. » Dès la fin du XVI^e siècle, la dentelle s'établit en Auvergne, mais déjà avant cette époque, les points flamands et brabançons faisaient fureur à la cour de France, parmi les nobles et dans le haut clergé.

*
* *

La dentelle avait été fabriquée au début presque exclusive-

(1) Un livre de facture d'un négociant en dentelles de Gand, tenu de 1643 à 1655, mentionne de nombreuses commandes de dentelles d'or et d'argent. (Bibliothèque de l'Université de Gand.)

ment par les couvents et les grandes dames. On cite plusieurs reines habiles dans les travaux de l'aiguille, entre autres Catherine de Médicis et la reine Berthe au grand pied, toutes deux expertes au point coupé. Catherine d'Aragon passait ses journées à travailler à l'aiguille et Marie Stuart trompait les longueurs de son emprisonnement en faisant de la dentelle.

Il est impossible de préciser la date à laquelle la dentelle se transforma en industrie populaire. Il est vraisemblable que de nombreuses ouvrières s'y adonnaient, en Flandre et en Brabant, dès la première moitié du XVI^e siècle; il faut bien le supposer, car le luxe de la dentelle était déjà considérable vers 1530-1540. Pendant la seconde moitié de ce siècle, l'industrie ne fit que s'étendre. En 1582, les dentellières figurent en corps à l'entrée du duc d'Anjou dans la cité de Lille, alors ville flamande. Elles portent un costume particulier : un « pardessus de callemande rayée et un bonnet de toile fine plissé à petits canons; une médaille d'argent pendue au cou par un petit liséré noir complétait ce costume (1), » qui s'est conservé à Lille jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Les renseignements sur la fabrication de la dentelle sont rares. L'histoire, si abondante en documents sur les transformations techniques et artistiques de l'industrie dentellière, ne nous a transmis presque aucun détail sur son organisation sociale, sur ses évolutions économiques. Le luxe de celles et de ceux qui autrefois portèrent la dentelle et les prix parfois fabuleux payés pour cette délicate parure, sont longuement décrits dans les mémoires, dans les comptes, dans les livres consacrés à l'histoire des mœurs et des arts; mais on ignore encore ce qu'était la dentellière des temps passés : on ne sait presque rien de la manière dont était organisé son travail; on ne connaît ni son salaire, ni sa façon de vivre; et si elle eut à

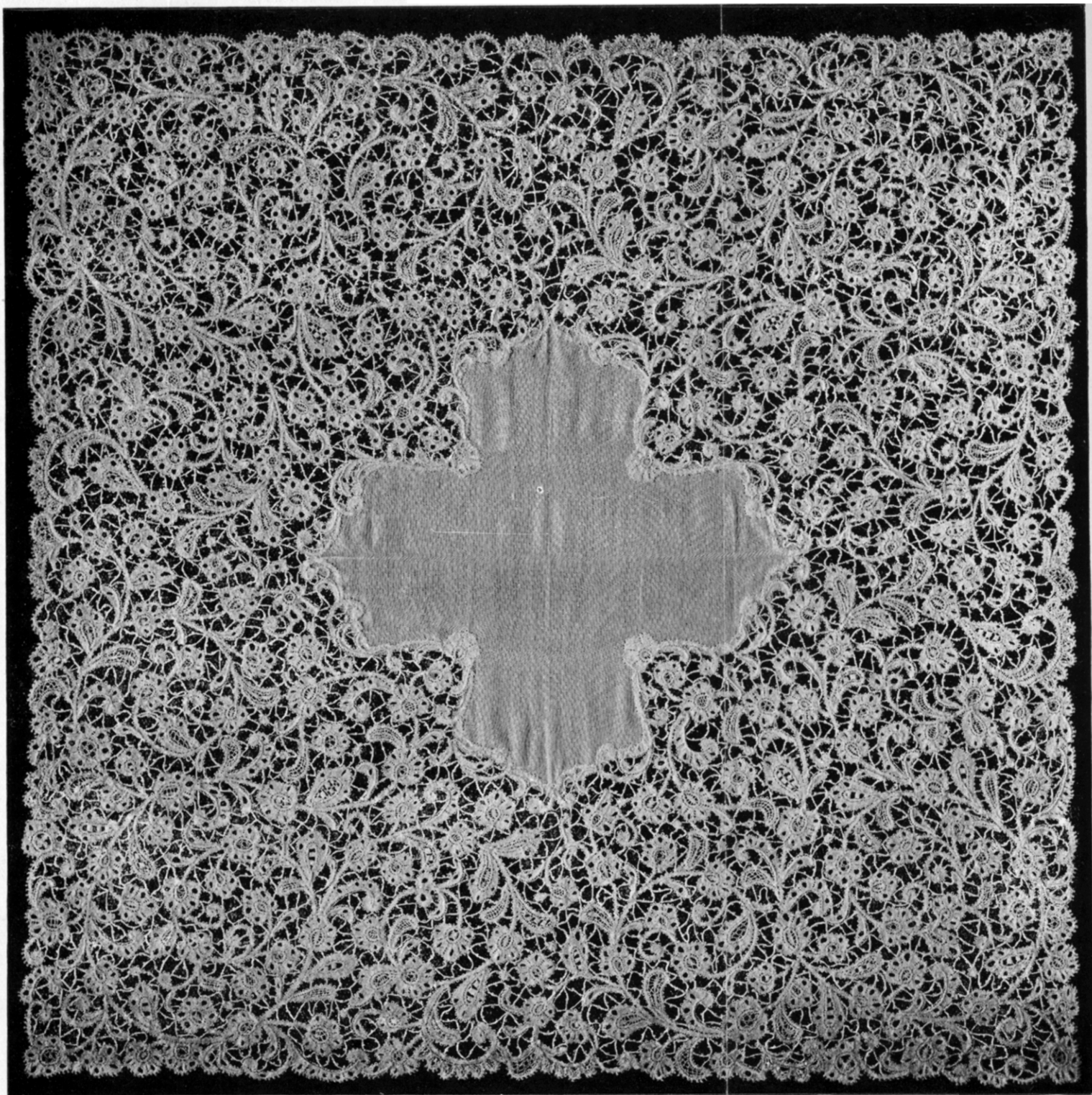
(1) Voy. DERODE, *Histoire de Lille*, Paris, 1848. L'auteur ajoute qu'il a vu ce costume trente ans auparavant.

se plaindre de son sort, ses plaintes ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Ce défaut d'information n'a rien qui doive surprendre. L'égoïsme n'est pas né d'hier, et si l'histoire, préoccupée de célébrer les atours des grandes dames d'autrefois, est muette sur l'humble dentellière, c'est qu'alors, tout comme, bien souvent, aujourd'hui, le sort de ceux d'en-bas n'intéressait guère ceux d'en-haut, surtout quand ceux d'en-bas étaient des femmes, et des femmes isolées, incapables de défendre leurs droits ou leurs intérêts.

Deux circonstances ont concouru de tout temps à placer l'ouvrière dentellière dans un état d'infériorité manifeste. D'abord, l'industrie dentellière fut toujours pratiquée presque exclusivement par des femmes. La dentelle ne demandant pas le travail en atelier, les dentellières travaillaient chez elles et restaient isolées ; leur industrie commune ne créait entre elles aucun lien et chacune travaillait pour qui bon lui semblait. Elles n'étaient pas groupées dans des corporations, comme les autres métiers ; il n'existait pas de règlements pour leur protection et tout au plus signale-t-on l'une ou l'autre ordonnance prise contre elles. C'est ce qui explique que les archives des principales villes où l'industrie dentellière fut en vogue ne possèdent presque aucun document sur la manière dont le travail était organisé.

En second lieu, l'industrie dentellière a toujours été une industrie de luxe, s'adressant à une clientèle choisie et restreinte, écoulant ses produits dans les grands centres et dépendant des caprices de la mode ; dans cette industrie, la fabrication est compliquée et demande des connaissances techniques et des vues d'ensemble qui ne peuvent se retrouver dans le chef d'une ouvrière isolée. On comprend dès lors qu'une direction éclairée et la division du travail se soient imposées dès l'origine de l'industrie et que l'ouvrière ait toujours été dans une situation dépendante vis-à-vis de ceux qui lui procuraient de l'ouvrage.



(Propriété de M. A. Carlier.)

Fig. 3. — DENTELLE AUX FUSEAUX : MOUCHOIR EN FINE GUIPURE (GENRE GUIPURE DE FLANDRE), appelée parfois *rosaline*.

Réduction de 4/7.

La réunion de ces deux éléments — d'une part, situation de femmes travaillant isolément, d'autre part, subordination étroite et nécessaire des ouvrières à leurs employeurs — a abouti à cette situation que les dentellières sont restées en dehors de toute tentative d'émancipation aussi bien qu'en dehors de la sphère d'action des pouvoirs publics. Dès lors, rien d'étonnant à ce que cette catégorie sociale si nombreuse et si intéressante ait passé presque inaperçue dans l'histoire.

Un des rares documents sur l'histoire sociale de la dentelle que j'aie retrouvé dans les archives de la Belgique — et probablement le plus ancien que nous possédions — est une ordonnance du Magistrat de Gand portant la date du 21 mars 1590. L'ordonnance est prise en exécution d'un placard de Philippe II, du 5 décembre 1589. On y voit que Philippe II, au contraire de ce qu'avait fait son père, « charge tous les magistrats et officiers de la ville de Gand d'exercer bonne surveillance sur les abus commis en matière de salaire et louage (d'ouvrage) par les domestiques mâles et les servantes, abus résultant de ceci, que beaucoup de jeunes filles capables de servir les bonnes gens s'adonnent à faire des choses de point ou très peu de valeur ou profit pour la commune, telles que des bagatelles (*minuteyten*) de travail aux fuseaux (*spellewerk*, littéralement : travail aux épingles) et d'autres encore. » En exécution de ce placard, le Magistrat de Gand « défend formellement que personne, qui que ce soit, continue à faire encore aucun travail aux fuseaux ou à en faire fabriquer, excepté les petites filles habitant chez leurs parents et ne dépassant pas les douze ans. Il est, de plus, ordonné à toutes les petites filles et jeunes filles habitant leur propre maison qu'elles remettent, dans les huit jours, à l'hôtel de ville, leurs noms et prénoms, l'endroit de leur habitation, la nature du travail manuel et du métier qui les fait vivre, afin qu'il soit décidé là-dessus selon qu'il convient. Tout cela sous peine

d'amende de trois florins carolus, à supporter par celles qui seraient en faute de comparaître au jour fixé (1). »

Cette ordonnance interdisant aux jeunes filles de faire de la dentelle pour que les bonnes gens ne manquent pas de servantes ou ne doivent pas les payer trop cher, donne matière à d'étranges réflexions sur la façon dont les administrations de cette époque comprenaient les intérêts et « le profit de la commune ! » Pour qu'on en vînt à de pareilles mesures, il fallait qu'à ce moment la population féminine de Gand s'occupât avec ardeur de la dentelle aux fuseaux.

Très heureusement, l'ordonnance n'eut point pour effet la ruine de l'industrie dentellière à Gand. Ceci eût été désastreux, car aucune industrie, au témoignage des historiens, ne contribua plus que la fabrication des dentelles à la prospérité et à la splendeur des villes flamandes. Tandis qu'au milieu des guerres civiles et politiques, plusieurs de nos industries fuyaient le sol national et s'établissaient à l'étranger, l'industrie dentellière seule se sentit assez forte pour résister au courant de l'émigration et pour se maintenir obstinément dans le pays. Nulle part elle ne fit d'aussi rapides progrès qu'en Belgique, et elle a contribué à sauver les Flandres de la ruine, nonobstant les coups sensibles qui furent portés à son exportation vers la France et l'Angleterre, ses principaux débouchés.

Nos produits faisaient fureur dans les cours étrangères. La mode des fraises, répandue dans l'Europe entière, en faisait consommer des quantités énormes. Vers 1576, les fraises ornées de dentelle avaient atteint, à la cour de France, des dimensions telles que ceux qui les portaient pouvaient à peine tourner la tête. Sous Louis XIII, les hommes portaient de la dentelle à leurs cols rabattus, sur leurs manchettes à revers et jusque dans l'embouchure de leurs bottes. En Angleterre, les

(1) Archives de la Ville de Gand. Hôtel de Ville. Registre G. G. f° 123, v.

dentelles flamandes n'étaient pas moins appréciées qu'en France et, même sous la République, les puritains continuèrent à en porter.

De multiples entraves furent apportées, pendant cette période, à notre commerce de dentelles, mais elles restaient sans prise sur les goûts luxueux de l'époque et sur l'habileté des contrebandiers.

De 1547 à 1660, les édits sur le luxe se succèdent à la cour de France : on n'en compte pas moins de vingt pendant cette période. Mais les édits sont lettre morte ; la cour donne le mauvais exemple. En 1660, Colbert, d'accord avec Louis XIV, fonde la Manufacture royale de Dentelles ; il fait venir en France 30 ouvrières vénitiennes et 200 flamandes. Le port du *point de France* est prescrit par l'étiquette de la cour. Cependant, c'est sous le règne du grand roi qu'apparaissent ou se développent nos points les plus illustres : le point de Bruxelles et la dentelle de Binche rivalisent de finesse et de beauté ; Ypres débute, en 1665, dans la fabrication de la Valenciennes ; les différents points de Flandre, particulièrement les fines guipures aux fuseaux et à l'aiguille, se caractérisent par l'originalité et l'ampleur de leurs rinceaux ; la Malines naît vers 1665 et devient une des plus riches dentelles qui ait jamais vu le jour en Belgique ; le point d'Angleterre fait son apparition en 1662 et accroît encore, de l'autre côté de la Manche, la réputation des ouvrières flamandes.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici que le *point d'Angleterre* a été, dès l'origine, une dentelle de fabrication exclusivement belge. M^{me} Bury Palliser explique de la manière suivante l'appellation de cette dentelle :

« En 1662, le Parlement anglais, alarmé des sommes considérables qui passaient à l'étranger pour l'achat de dentelles et voulant protéger la fabrication anglaise de la dentelle aux fuseaux, prohiba l'importation de toute espèce de point. Les marchands de dentelle anglais, ne sachant comment fournir

de point de Bruxelles la cour de Charles II, invitèrent des ouvrières flamandes à venir établir en Angleterre des manufactures spéciales. L'entreprise cependant ne réussit pas : le pays ne produisait pas l'espèce de lin convenable et la dentelle était de qualité inférieure. En conséquence, les marchands adoptèrent un expédient beaucoup plus simple. Possédant le marché des dentelles de Bruxelles, ils firent entrer celles-ci en contrebande et les vendirent sous le nom de *point d'Angleterre* ou *point anglais*. Les détails de la prise faite par le marquis de Nesmond, en 1678, d'un navire chargé de dentelles de Flandre à destination de l'Angleterre donneront quelque idée de l'étendue de ce genre de contrebande : la cargaison se composait de 744,953 aunes de dentelles, non compris les mouchoirs, les cols, les fichus, les tabliers, les jupons, les éventails, les gants, etc., le tout garni de point d'Angleterre (1). »

*
* *

Tandis que le commerce de dentelles portait dans l'Europe entière la réputation de la main-d'œuvre flamande, le style et jusqu'aux modes de travail des dentelles belges subissaient des modifications profondes.

Au XVI^e siècle, nos dentelles étaient, presque invariablement, des passements exécutés aux fuseaux, de médiocre largeur, aux ornements géométriques ; il n'en fallait pas davantage pour border les fraises, les manchettes, les bas des robes des élégantes de l'époque.

Au XVII^e siècle, le fond ordinaire de nos dentelles aux fuseaux est, presque partout, un fond varié et compact, composé de petits pois (*fond de neige*), de barrettes, de croix et de diverses sortes de semis ; sur ce fond irrégulier et un peu lourd, se détachaient en mat les fleurs et les larges rinceaux,

(1) MRS BURY PALLISER, *op. cit.*, p. 95.

et ces dentelles étaient d'un aspect solide et majestueux. Elles se faisaient également à Malines, à Binche, à Bruxelles, à Valenciennes, à Lille, à Gand, à Ypres et dans toute la Flandre, avec plus ou moins de finesse, d'après les centres de production. Pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, des changements s'introduisent dans la confection des dentelles ; chaque centre important y apporte quelques modifications, et ces variétés — rameaux sortis d'une souche commune — s'accroissent et se localisent de plus en plus. A Bruxelles, la dentelle se fait par morceaux séparés, que rattachent entre eux des mailles et des jours très riches, exécutés aux fuseaux ou à l'aiguille ; Bruges produit des guipures de toute beauté, exécutées entièrement aux fuseaux et dont les fleurs sont reliées entre elles par des barrettes ou des brides garnies de picots. Les produits bruxellois se distinguent fréquemment par les grandes dimensions de leurs compositions ; ce sont des architectures somptueuses, des personnages en groupes, des bouquets émergeant de merveilleux encadrements fleuris.

Les dentelles de Bruges sont le plus souvent des rinceaux largement tracés, d'un style plus sévère, d'une ornementation moins riche, moins fantaisiste que ceux de Bruxelles ; mais l'effet décoratif de ces gracieuses arabesques, où alternent des feuillages, des fleurs épanouies et parfois des animaux, est très puissant et parfois comparable à celui des points vénitiens les plus réputés.

Le XVIII^e siècle amène une transformation radicale dans la mode des dentelles ; le réseau se substitue à la guipure et aux fonds irréguliers, et la dentelle prend un aspect vaporeux, léger, en parfait accord avec la frivolité de l'époque. Le *réseau*, qui s'appelait autrefois *réseuil*, devient l'appellation régulière de toutes les mailles : on y joint le nom de la contrée qui produit chaque forme spéciale de ces mailles et c'est ainsi que l'on dit : réseau de Bruxelles, de Malines, de Valenciennes, de Chantilly, etc.

A l'origine, le réseau de Bruxelles est fait à l'aiguille ; plus tard, il est exécuté aux fuseaux et se compose de bandes raccrochées entre elles (*drochel*), sur lesquelles sont appliquées les fleurs travaillées séparément ; c'est l'origine du point d'Angleterre. La Malines devient, par son réseau à mailles hexagones, la plus souple des dentelles aux fuseaux ; ses fleurs sont entourées d'un mince cordonnet qui leur donne du relief ; de même pour les points de Lille, d'Arras et d'Anvers. La Valenciennes a d'abord un réseau à mailles doubles ; ce réseau lui-même fait bientôt place à un réseau plus fin, à mailles rondes ou carrées, et, tandis que la maille carrée a ses principaux centres à Valenciennes et à Ypres, Bruges et Courtrai s'adonnent à la fabrication de la maille ronde. Seuls, les produits de Binche gardent tous les caractères de la primitive dentelle flamande, ses rinceaux souples et majestueux, ses merveilleux fonds de neige, d'une finesse inimitable.

Quant au style de nos dentelles, il se modifie également, surtout pendant le règne de Louis XVI. Le *rococo*, avec ses compositions prétentieuses, ses nœuds de ruban et ses petits bouquets entremêlés de larmes ou de grains de café, règne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La dentelle perd le caractère somptueux, un peu rigide, qui était tout son cachet et qui lui assurait un rôle si décoratif. On ne lui demande plus, désormais, que d'être l'ornement nuageux, impondérable, qui fera paraître plus légère une toilette, plus aérienne une coiffure, plus délicat un joli minois.

L'industrie belge trouva son compte à ces changements de la mode, et jamais cette industrie n'occupait autant de bras que pendant le XVIII^e siècle. Ouvrières des campagnes et des villes rivalisaient d'activité. Les besoins des cours devenaient d'ailleurs de plus en plus considérables. Les fournitures de dentelles pour le lit de la reine de France s'élevèrent, en 1738, à 30,000 livres et étaient toutes en point d'Angleterre. Ces garnitures, dit le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, étaient

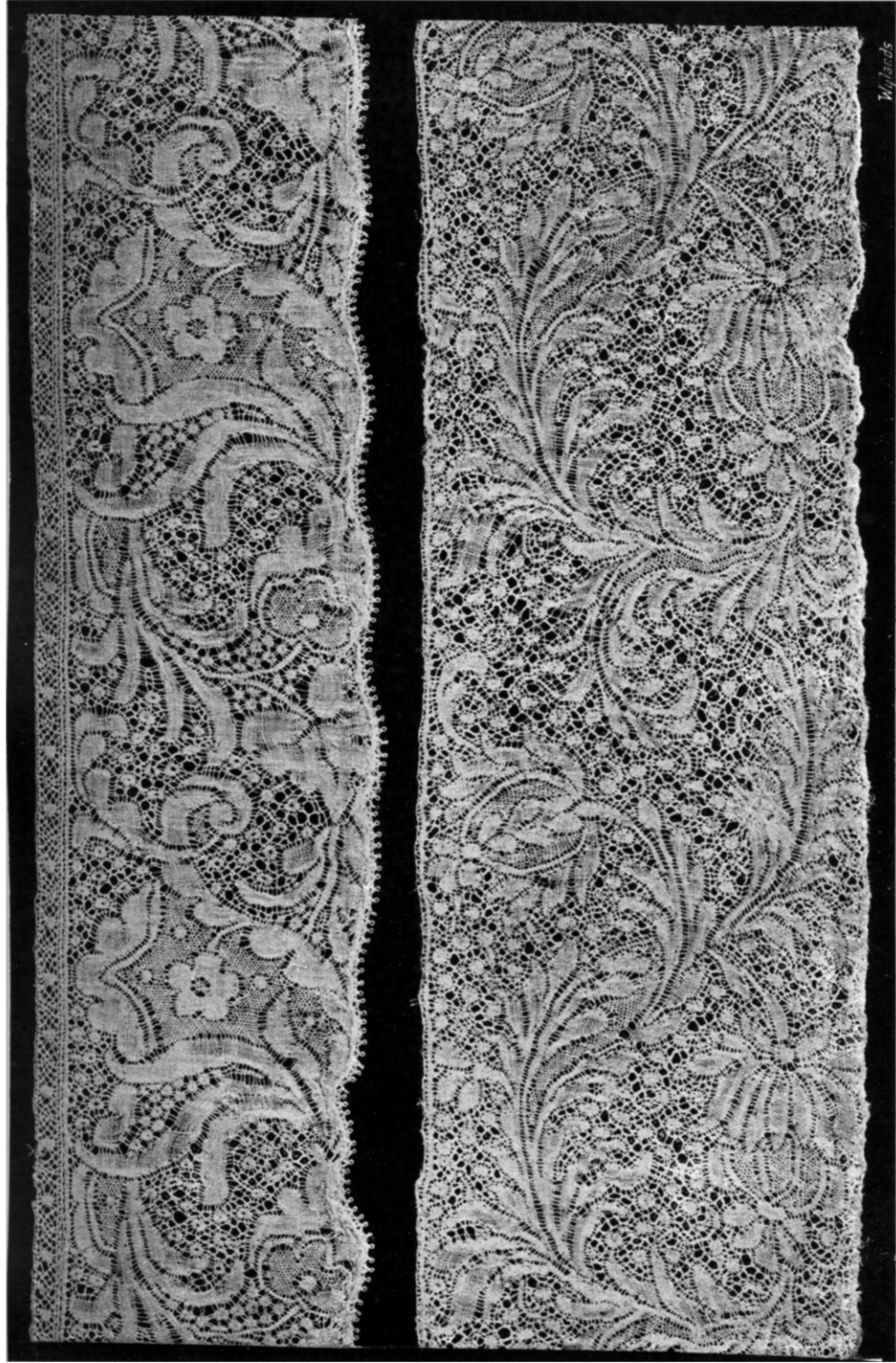


Fig. 4. — DENTELLE DE BINCHE (XVII^e siècle).

renouvelées chaque année. En France, le trousseau de noces d'une jeune fille de bonne maison s'élevait couramment à 100,000 écus.

Le goût du linge orné de dentelles avait atteint un tel degré que lorsqu'en 1739, Madame, fille aînée de Louis XV, épousa l'Infant d'Espagne, la note des objets portant de la dentelle s'éleva à 625,000 francs. Les comptes de Madame du Bary nous apprennent qu'elle commanda en une fois 23,000 livres de point d'Angleterre « pour quatre garnitures complètes et quelques fournitures sans importance. » Chaque dentelle avait alors sa saison déterminée : les points d'Alençon et d'Argentan furent déclarés par la mode « dentelle d'hiver, » tandis que la Malines, l'Angleterre, la Valenciennes et quelques autres étaient dites « dentelles d'été. »

En Angleterre, le luxe des dentelles n'était pas moins grand ; d'après M^{me} Bury Paliser, la dentelle de Bruxelles l'emportait sur toutes les autres. Aussi la contrebande était-elle pratiquée sur une large échelle par nos voisins d'Outre-Manche. Les fabricants belges se plaignaient, à l'occasion, de la sévérité des prohibitions anglaises, comme le prouvent les doléances adressées, en 1781, à Joseph II, lors de son voyage en Belgique, par les fabricants de Bruxelles (1); mais, en réalité, les prohibitions ne comptaient pour rien : les femmes voulaient à toute force des dentelles étrangères et recouraient, pour se les procurer, aux fraudes les plus extraordinaires. Un cercueil ayant débarqué en Angleterre, où il devait être mis en terre, les employés de la douane eurent la curiosité de l'ouvrir et ils trouvèrent que le corps, à l'exception de la tête, des

(1) Ces fabricants de dentelles profitèrent du voyage de Joseph II pour lui demander des droits d'entrée sur les dentelles étrangères. Ils se plaignirent de la décadence du métier, résultant des taxes imposées en Angleterre sur les dentelles belges, comme représailles pour les taxes que la Belgique levait sur les marchandises anglaises. (E. HUBERT, *Le voyage de Joseph II dans les Pays-Bas, en 1781*, pp. 106 et 107.)

mains et des pieds, avait été remplacé par du point de Flandre d'une valeur considérable.

En France, on recourait à des moyens de fraude moins lugubres et l'on introduisait les dentelles belges au moyen de chiens dressés tout exprès. On nourrissait grassement un chien en France; puis, lorsqu'il s'était attaché à l'endroit où il menait bonne vie, on le conduisait en Belgique, où il était enchaîné, maltraité, à peine nourri. Au bout de quelque temps on ajustait sur lui la peau d'un chien plus grand et l'on remplissait de dentelle l'espace intermédiaire. Le chien était alors remis en liberté et il prenait en toute hâte le chemin de la France, où le guidait le souvenir de copieuses pitances.

*
* *

Une série d'ordonnances conservées dans les archives jettent un jour assez curieux sur l'organisation de l'industrie dentellière dans les Flandres au XVIII^e siècle : ce sont des règlements ayant pour objet la répression de certains abus auxquels se seraient livrées les ouvrières dentellières. Le premier remonte à 1762 et fut pris par le magistrat d'Ypres; le second est daté de 1765 et fut mis en vigueur à Courtrai. En 1780, les délégués de la Chambre de commerce de Gand, se plaignant des fraudes commises par les dentellières, lesquelles, disaient-ils, copiaient ou vendaient les dentelles et patrons des marchands et violaient leurs engagements, le Magistrat de Gand édicta à son tour un règlement, copié, à peu de chose près, sur ceux d'Ypres et de Courtrai et dont voici les dispositions principales, traduites du flamand :

« Le Magistrat de la ville de Gand, étant informé que des abus sont commis fréquemment dans le commerce des fils et dentelles et que des fraudes sont pratiquées par les ouvrières au grand préjudice de ce même commerce et au détriment des facteurs et factresses (*kooplieden en koopvrouwen*), si est-il que le Magistrat, après avoir entendu à ce sujet l'avis des délégués de la Chambre de commerce de cette ville, voulant prévenir ces abus et, en même temps, fixer quelques règles dans l'intérêt de la fabrication des dentelles dans cette ville, a ordonné et statué ainsi qu'il suit :

» Désormais, ni facteurs, ni factresses, ni maîtresses d'école pour les dentelles aux fuseaux (*schoolvrouwen van spellewerk-kanten*) ne pourront rechercher, ni accepter, ni faire ou laisser rechercher des ouvrières travaillant dans les écoles ou dans leurs maisons, à moins que le facteur, la factresse ou la maîtresse d'école pour lesquels ces ouvrières ont travaillé en dernier lieu n'aient été auparavant complètement dédommagés des avances qu'ils leur auraient faites en argent, en fil ou en autre chose ; ceci devra être prouvé par une reconnaissance délivrée par le facteur, la factresse ou la maîtresse d'école qui auront employé ces ouvrières en dernier lieu ; de cette reconnaissance devra aussi ressortir que le temps d'engagement de ces ouvrières est tout-à-fait expiré ; tout ceci sous peine de payer à ces dits facteurs, factresses ou maîtresses d'école une amende de douze florins lors de chaque contravention, de leur payer, en outre, tout ce que leurs ouvrières leur devaient du chef d'avances sur leur salaire et aussi de les dédommager pour le temps d'engagement qui restait à courir.

» Il n'est pas permis aux ouvrières de contrefaire les parchemins qu'elles auront reçus, encore moins de les remettre ou de les vendre à qui que ce soit ; il leur est également interdit de couper des échantillons hors des ouvrages qu'elles ont entrepris, d'en faire des patrons, de les vendre, de les louer ou de s'en séparer en faveur de qui que ce soit, sous peine d'amende de douze florins pour chaque contravention ; il est fait exception pour les dentelles de marché, dont la valeur ne dépasse pas un quart de florin l'aune. Seront aussi punis de cette amende ceux ou celles chez qui l'on aura trouvé une épingle à piquer, un parchemin ou un patron frauduleusement introduits par une ouvrière. Si les contrevenants ne sont pas en état de payer l'amende et les frais afférents aux poursuites, ils seront punis d'emprisonnement ou d'une autre peine à fixer (*arbitrairelijk*) d'après les circonstances.

» L'expérience ayant appris que les dentelles faites d'après des patrons dont les dessins et l'invention appartiennent aux facteurs, factresses et maîtresses d'école sont vendus de la main à la main, au détriment de ces derniers et par suite des agissements frauduleux des ouvrières, il est dorénavant permis à ces facteurs et factresses de faire saisir les dentelles exécutées d'après leurs dessins, lesquelles seront confisquées à leur profit, sans préjudice de l'amende prévue ci-dessus.

» Les ouvrières qui ne seraient pas satisfaites de la dentelle qu'elles ont entreprise, soit à cause du salaire, soit pour une autre raison, sont autorisées à apporter leur dentelle par grandes longueurs à la fois aux facteurs, factresses et maîtresses d'école pour qui elles ont entrepris de la faire ; ceux-ci sont obligés d'accepter le travail dans ces conditions et de payer les ouvrières proportionnellement à la longueur de leur travail et selon les conventions prises.

»

» Fait en collège, le 2 mars 1781.

» (*Signé*) F. VAN AELSTEIN. » (1)

(1) Cette ordonnance, ainsi que le rapport de la Chambre de commerce, en 1780, et les ordonnances d'Ypres, en 1762, et de Courtrai, en 1765, se trouve aux archives de la ville de Gand. (Hôtel de Ville. Extraits des *Voorgeboden*, série 108bis, n° 184.)

Une ordonnance analogue, prise par la municipalité de Gand le 24 janvier 1809, se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Gand (fardé : *Dentelle*).

On remarquera, à la lecture de cette ordonnance, que l'organisation économique de l'industrie avait, à cette époque, beaucoup de points communs avec l'organisation actuelle.

Alors aussi les ouvrières travaillaient pour des employeurs locaux, courtiers et courtières (*Koopvrouwen*), dont le nom s'est conservé. Ces employeurs correspondaient-ils aux facteurs établis de nos jours dans les campagnes flamandes? Il est vraisemblable que la fabrication de la dentelle n'étant pas, alors, centralisée comme elle l'est actuellement, leur rôle commercial était plus important et qu'ils se rapprochaient de la catégorie des facteurs indépendants et petits fabricants qui, aujourd'hui encore, ont leur petit marché et vendent directement à quelques particuliers et à certaines maisons de l'étranger.

Les ouvrières flamandes travaillaient, elles aussi, pour des importateurs étrangers. Le rapport de la Chambre de commerce de 1780, cité plus haut, parle, en effet, des fraudes commises par les ouvrières au préjudice de marchands étrangers, qui leur envoient des patrons pour les faire reproduire en dentelle.

Il est probable que l'enseignement de la dentelle était donné, à cette époque, le plus souvent par des maîtresses laïques. L'ordonnance de 1781 parle de *schoolvrouwen* (maîtresses d'écoles laïques). Un recensement des dentellières yproises, qui eut lieu en 1684, mentionne également trois maîtresses laïques. A Saint-Trond, aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'autorisation d'ouvrir les écoles de dentelle dépend de l'Abbé du monastère et ce sont, encore une fois, des laïques qui enseignent la dentelle : en 1788, l'abbé ne reçut pas moins de dix-huit requêtes de postulantes aux fonctions de directrice d'école (2). Enfin, tandis que la plupart des écoles dentellières tenues aujourd'hui par des religieuses sont de fondation rela-

(2) Voy. G. SIMENON, *Suppliques adressées aux abbés de Saint-Trond*, p. 198.

tivement récente, les quelques écoles du pays flamand tenues par des laïques — généralement des vieilles filles — sont d'origine très ancienne et ont conservé, mieux qu'ailleurs, certains vieux usages.

Cependant, même au XVIII^e siècle, la dentelle avait continué à être pratiquée dans un bon nombre de couvents de femmes, et c'est ce qui explique le grand essor qui a pu être donné par les couvents à cette fabrication, vers 1850.

Le règlement de 1781 signale aussi la concurrence que se faisaient les marchands de dentelles en se volant leurs ouvrières, en copiant ou en achetant des dessins de dentelles appartenant à d'autres; il montre comment ces mêmes marchands, pour forcer les ouvrières à rester à leur service, leur faisaient des avances en fil ou en argent et il constate que des différends existaient entre employeurs et employées.

Enfin, en ce qui concerne le mode de travail, l'ordonnance prouve que la dentelle se faisait à domicile et à l'entreprise, que l'ouvrière était payée à la pièce, suivant un tarif fixé à l'avance, et que le principe de la division commerciale entre le fabricant et l'ouvrière était appliqué.

Presque tous ces traits, on les retrouvera dans l'exposé du présent, et de cette similitude entre la situation au XVIII^e siècle et la situation actuelle on peut conclure que, probablement, aux époques antérieures, les choses ne se passaient guère autrement qu'aujourd'hui.

Dans un autre ordre d'idées, par contre, la situation s'est singulièrement modifiée. Sous l'ancien régime, la dentelle, très centralisée dans ses débouchés, était très décentralisée dans sa fabrication. Les fabricants habitaient sur place et le nombre d'intermédiaires entre l'ouvrière et le consommateur était réduit.

Tout change après la Révolution. La dentelle est portée par les différentes classes de la société. La fabrication tend à quitter les villes pour se localiser dans les campagnes. Les

entrepreneurs résident dans les grands centres et le nombre des intermédiaires croît dans des proportions extraordinaires. A Bruxelles on ne signalait, jusqu'en 1830, que trois manufactures importantes de dentelles. L'Office du Travail en mentionne trente-quatre en 1896, mais ce nombre s'est considérablement accru depuis lors, et il y faut ajouter une foule de maisons de détail qui tiennent plus du magasin que de la manufacture.

*
* *

La Révolution, en abolissant les privilèges et l'ancienne vie de cour, en ruinant la noblesse et l'Eglise et en établissant un régime égalitaire qui supprimait le luxe et sa raison d'être, porta un coup mortel à l'industrie dentellière. Le commerce de la dentelle cessa complètement en France pendant douze ans; aussi l'industrie belge connut-elle, jusqu'à l'avènement de Napoléon, une période de stagnation presque complète : le marché intérieur et le marché français n'existaient plus pour elle, et si, en Angleterre, l'on portait encore un peu de point à la cour et dans les cérémonies officielles, la mode, là aussi, depuis la Révolution, était aux tulles et aux mousselines indiennes.

Peu après le Directoire, les belles dentelles commencent à reparaitre en France et Napoléon s'efforce de faire revivre l'industrie dentellière, tant pour donner du travail aux ouvrières que pour rétablir à la cour le luxe et l'éclat de la monarchie. Il favorise tout particulièrement les manufactures de Bruxelles, d'Alençon et de Chantilly et, comme sous Louis XIV, il prescrit les dentelles de point pour le costume d'apparat. D'énormes commandes de dentelles sont faites pour la cour et M. Félix Aubry, dans un rapport de 1851, estime que la reproduction des points exécutés pour le mariage de Marie-Louise coûterait plus d'un million de francs. La Valenciennes et le point d'Angleterre n'étaient pas moins en honneur auprès

des élégantes de l'époque ; on en jugera par ce récit que fait M^{me} Bury Paliser d'un bal donné à Paris par M^{me} Récamier, pendant le Consulat. « Le premier consul était attendu et de bonne heure l'élite de Paris remplissait les salons. Mais où donc était M^{me} Récamier ? — « Elle est souffrante, » murmura-t-on, retenue au lit par une indisposition subite; toutefois, elle recevrait ses hotes « couchée. » On passa donc dans la chambre à coucher, attenante, selon l'usage, à l'un des salons, et l'on put contempler la plus belle femme de France, étendue sur un lit doré, sous des rideaux du plus beau point de Bruxelles à guirlandes de chèvrefeuille et doublés de satin rose tendre ; le couvre-pieds était pareil et, des oreillers de batiste brodée, tombaient des flots de Valenciennes. La dame elle-même était enveloppée dans un peignoir garni du plus ravissant point d'Angleterre ; jamais elle n'avait paru plus charmante ; jamais elle n'avait fait plus gracieusement les honneurs de son hôtel. »

Napoléon tenta vainement de restaurer en France l'industrie de la Valenciennes. Cette dentelle, dont la production diminuait déjà sous Louis XIII, avait passé tout entière dans les Flandres.

A Ypres, en 1684, lors d'un recensement ordonné par Louis XIV, il y avait trois maîtresses dentellières et 63 ouvrières, en 1850, il y en avait de 20 à 22,000 dans la ville et dans les environs. A Gand, où la fabrication des Valenciennes avait cependant beaucoup diminué depuis la cessation de nos relations avec l'Espagne, la statistique industrielle et manufacturière du département de l'Escaut nous apprend que la valeur des produits qu'établissent les 1,200 ouvrières de la ville est, en 1811, de 430,000 francs et, en 1813, de 370,000 francs.

De 1815 à 1817, les manufactures de dentelles sont de nouveau dans le marasme, par suite des événements politiques. En 1819 elles subissent une crise plus cruelle encore,

par suite de l'invention du tulle mécanique, qu'on commençait à fabriquer en France.

Les points de Bruxelles et d'Angleterre furent, dès lors, appliqués sur tulle fait à la machine, ce qui permettait de produire, à prix réduit, des pièces considérables.

Le tulle uni étant trouvé, on chercha à lui faire imiter la dentelle en le brodant à la main : de là, crise des dentelles aux fuseaux et chute des points de Malines et de Binche.

Tandis que nos points à l'aiguille se soutenaient, péniblement, il est vrai, par l'introduction de l'application sur tulle, nos dentelles aux fuseaux avaient à subir une concurrence redoutable ; il fallut en diminuer les prix, en abaisser la production ; le tulle inondait tous les marchés de l'Europe. Heureusement, les États-Unis d'Amérique ouvrirent à ce moment une nouvelle voie à l'exportation des dentelles.

Vers 1833, la substitution des fils de coton aux fils de lin, dans la confection de la plupart des dentelles, amena une grande modification de l'industrie. Les beaux fils de lin ne furent plus conservés que pour les fins points de Venise, les pièces de choix de Bruxelles et pour quelques volants en Valenciennes, en Binche ou en point de Flandre. Pour les autres dentelles, on trouvait l'emploi du coton ou du fil d'Écosse beaucoup plus avantageux comme prix, plus facile à travailler et moins sujet à se briser.

En 1837, l'invention de Jacquard permit de faire des *tulles brochés*, et introduisit des perfectionnements nouveaux dans les dentelles d'imitation. Il en résulta un tort énorme pour l'industrie dentellière. La Valenciennes, qui s'était maintenue dans une prospérité relative jusque vers le milieu du XIX^e siècle, fut particulièrement frappée par les imitations qu'on en fit vers 1851. Le point d'Angleterre et les fleurs aux fuseaux en point de Bruxelles furent imitées à leur tour et appliquées sur tulle.

Cependant, depuis 1840, l'usage de la véritable dentelle

est redevenu à peu près général et, avec des alternatives de hauts et de bas, n'a plus cessé d'être admis par la mode.

Le luxe moderne, en matière de dentelles, ne soutient pas, il est vrai, la comparaison avec la magnificence des temps passés. L'usage de la dentelle dans les costumes d'apparat a cessé d'être prescrit par l'étiquette; les hommes n'en portent plus; les femmes en portent souvent de la fausse; les très belles pièces sont l'apanage des cours et aussi des rares femmes qui ont le goût de la véritable élégance et les moyens de se la payer. Mais si le marché ancien des dentelles et sa clientèle de choix ont disparu, par contre les débouchés se sont étendus: toute femme dans une situation relativement aisée porte tant soit peu de dentelle véritable. L'ouvrage ordinaire, à bon marché, tend à remplacer la belle dentelle, mais du moins les traditions se conservent et l'art du beau travail n'est pas encore perdu. Le style des dentelles modernes a même fait des progrès considérables et, s'il n'est pas à la hauteur de ce qui se faisait au XVII^e siècle, il faut reconnaître cependant que les dessins d'aujourd'hui dépassent le plus souvent en beauté ceux du temps de Louis XV et de l'Empire. Les meilleurs dessins modernes sont presque tous empruntés à la flore, traités dans un style simple, sans convention; ce sont des guirlandes de fleurs gracieusement dessinées et ombrées avec un talent exquis, des bouquets variés encadrés d'ornementations capricieuses, souvent aussi des motifs empruntés aux productions des temps passés.

La fabrication de la dentelle suivit en Belgique une période descendante jusque vers 1840. A ce moment, la grande industrie avait supprimé peu à peu l'ouvrière dentellière des villes, et dans les campagnes, où l'apprentissage n'était plus sérieusement organisé, les vieilles femmes étaient presque seules à faire de la dentelle. Une effroyable crise de paupérisme désolait les Flandres et la misère était à son comble. C'est alors que, sous l'influence d'humbles curés de paroisses, de

personnes charitables, de quelques directeurs de couvents, l'industrie dentellière prit soudain un nouvel essor. Dans les couvents des deux Flandres et du Brabant, on se mit à enseigner la dentelle aux enfants ; là où il n'y avait pas d'établissement de ce genre on en fonda et bientôt il n'y eut presque pas de couvent dans les Flandres qui n'eût son école dentellière. De nouvelles congrégations religieuses prirent naissance et toutes groupaient autour d'elles les enfants des villages où elles s'établissaient. Les religieuses, dentellières expertes, envoyaient les dentelles fabriquées par les enfants de l'ouvrage aux grands fabricants de Bruxelles et de la province ; elles conservaient la tradition du plus beau des arts féminins ; dans bien des endroits, elles introduisaient la richesse et le bien-être, et si aujourd'hui la Belgique occupe la première place dans le monde pour la fabrication des dentelles, c'est certainement en bonne partie à l'action des congrégations religieuses que nous le devons.

A côté de ces symptômes favorables, dont l'influence se manifeste encore à l'heure présente, il est d'autres indices, moins rassurants : décadence de certains points — les plus fins ; développement et avilissement des dentelles communes ; ignorance du dessin dentellier ; perfectionnements toujours nouveaux de l'imitation ; disparition de l'industrie dentellière dans un certain nombre de centres ; centralisation de l'industrie et du commerce des dentelles ; multiplication du nombre des intermédiaires ; crise des salaires, etc. Mais n'anticipons point. L'étude de la situation actuelle de l'industrie dentellière, la mise en regard des motifs d'espérer et des raisons de craindre, ne sont pas du domaine de l'histoire, mais font l'objet de l'exposé qui va suivre.

CHAPITRE II.

OU ET COMMENT SE FONT NOS DENTELLES.

I.

LES MILIEUX.

La fabrication de la dentelle est répandue dans toutes les provinces de la Belgique, excepté la province de Liège. Les deux Flandres sont le siège principal de cette industrie. Sur un total de 47,571 dentellières, relevé par le *Recensement industriel* de 1896, la Flandre occidentale arrive avec 25,547 personnes faisant de la dentelle, et la Flandre orientale n'en compte pas moins de 18,199. (1)

En Flandre occidentale, la dentelle se fait presque partout; quelques villes seulement, les villages de la côte et les communes voisines de la frontière française, au nord de Poperinghe, ont cessé de s'adonner à cette industrie. L'arrondissement de Thielt est celui où l'on fait le plus de dentelle : 6,397 personnes (d'après le recensement de 1896) s'en occupent, soit une proportion d'environ 18.3 p. c. de la population féminine ; puis viennent les arrondissements de Dixmude, avec 3,253 ouvrières, soit 12.1 p.c. de la population féminine, et Roulers, avec 4,122 ouvrières, (8.3 p.c.). L'arrondissement d'Ypres, où l'industrie dentellière était si florissante jusqu'il y a 50 ans, ne contient plus que 1,905 ouvrières, soit 3.1 p. c. de la population féminine, ce qui est la proportion la moins élevée dans cette province.

En Flandre orientale, la dentelle se fait surtout aux environs

(1) Le *Recensement industriel de 1896* indique 117 hommes comme faisant de la dentelle en Belgique.

d'Alost. Bien que la grande et la petite industrie aient fait, dans cette région, beaucoup de tort à la fabrication de la dentelle, surtout dans les villes, l'arrondissement d'Alost comptait encore, en 1896, 8,552 ouvrières dentellières, soit 12.9 p.c. de la population féminine. L'arrondissement de Termonde vient en second lieu, avec une population dentellière de 3,767 ouvrières, représentant 6.5 p. c. de la population féminine. Aeltre, Beveren, Tamise, les environs de Deynze et de Saint-Nicolas constituent aussi des centres assez importants. Dans le pays d'Audenarde l'industrie périclité. Elle a complètement disparu à Renaix, à Gand et dans la plupart des villages du nord de la province.

L'art de la dentelle est encore profondément ancré au cœur des populations flamandes. Dans certaines régions, on peut dire que toutes les femmes, jeunes et vieilles, manient les fuseaux ou l'aiguille ; là où la dentelle est tombée, elle ne cesse pas de jouir d'une sorte de popularité, son souvenir reste vivant et il faudrait peu de chose pour la remettre en honneur.

Que la Flandre ait été le berceau de la dentelle ou simplement le théâtre de son expansion dès le XV^e siècle, il est certain que l'origine si ancienne de cet art national et sa longue période de gloire sont pour beaucoup dans la faveur dont il jouit aujourd'hui encore parmi nos populations flamandes. Ajoutons que la dentelle s'est acclimatée tout naturellement dans un pays qui fournissait du lin d'une finesse merveilleuse et où les ouvrières ont manifesté toujours une grande habileté pour les travaux de l'aiguille. Cette habileté est devenue presque proverbiale et ne s'est pas démentie en ces derniers temps, même dans les régions qui ont abandonné le carreau ou l'aiguille. C'est en Flandre, en effet, que l'industrie de la couture des gants, introduite récemment, au détriment de la dentelle, recrute à présent ses plus habiles ouvrières. Enfin, le grand élément du maintien de la dentelle dans les Flandres, c'est la simplicité de mœurs et l'esprit de travail qui distinguent la population de ces con-

trées. Cette population est peut-être la plus dense de l'Europe ; il faut donc que tout le monde travaille. Les femmes le comprennent : elles se contentent de peu et restent fidèles aux traditions.

En Brabant, l'industrie dentellière est en décadence. Le recensement de 1896 relève un total de 1,419 dentellières ; quelques-unes — 200 environ — habitent Louvain, Diest, Aerschot, Bruxelles et ses faubourgs ; les autres sont localisées dans une quinzaine de villages échelonnés le long de la frontière flamande et dont le principal centre est Liedekerke (689 ouvrières). La grande industrie, les communications nombreuses et faciles avec la capitale, ont été cause de la ruine de la dentelle en Brabant : ce qui en reste encore peut être considéré comme le prolongement naturel de l'industrie dentellière flamande.

Dans la province d'Anvers, à part un nombre insignifiant d'ouvrières établies à Malines, à Anvers, à Puers et à Bornhem, toute l'industrie dentellière est concentrée dans la ville de Turnhout. Sur les 1,701 dentellières que compte la province, il y en a 1,562 à Turnhout et 114 dans le faubourg de Vieux-Turnhout.

En dehors de ce centre, la dentellière campinoise n'est donc plus qu'un mythe et ceci prouve encore combien l'esprit de travail et la persévérance dans l'effort dominant davantage dans les Flandres. La Flandre, qui continue la Campine à l'ouest, en est le prolongement géologique. Si les sables de cette contrée n'avaient été amendés et rendus fertiles par l'effort patient des laborieux Flamands, jamais les Flandres n'auraient pu donner que de mauvaises récoltes ; mais, par un incessant travail, les Flamands ont changé cette terre naturellement stérile en campagnes d'une grande fécondité (1) ; et, tandis que les hommes remuaient le sol et le rendaient productif, les

(1) E. RECLUS, *Nouvelle géographie universelle*, t. IV, p. 53.

femmes, pendant plus de quatre cents ans, ne cessaient pas de faire de la dentelle. En Campine, au contraire, la population n'a jamais su donner ces preuves d'énergie et d'initiative ; jusqu'en ces derniers temps, d'immenses étendues y étaient restées vierges et la culture était absolument rudimentaire ; la population y est encore infiniment moins dense que dans les Flandres et tout cela explique que la dentelle ne fut jamais beaucoup pratiquée en Campine : les ouvrières des campagnes l'ont absolument abandonnée ; à Lierre, on n'en fait plus depuis que la broderie sur tulle a été introduite ; Turnhout est le seul centre de production.

En Limbourg, la dentelle semble avoir été assez répandue, au siècle dernier, dans les environs de Hasselt. Elle s'est retirée progressivement des plaines hesbayennes, pays de grande culture et relativement peu habité, pour se localiser à Saint-Trond, où il y avait, en 1896, 103 dentellières, sur 104 ouvrières que comptait la province.

L'industrie de la dentelle a perdu toute importance dans le pays wallon.

En Hainaut, elle a été véritablement noyée dans la grande industrie et elle est complètement tombée à Binche, où elle était si florissante autrefois. Sur 74 ouvrières du Hainaut recensées en 1896, 57 appartiennent aux arrondissements d'Ath et de Soignies et travaillent pour des fabriques de la Flandre orientale.

La province de Liège, où il y avait encore, vers 1860, quelques ouvrières disséminées aux environs de Huy, ne fait plus de dentelles aujourd'hui.

Dans les Ardennes, pays rude, aux communications difficiles, où les centres importants sont rares et les habitants peu nombreux et clairsemés, on n'a jamais fabriqué beaucoup de dentelle. Jusqu'en 1870, presque toute la population de Laroche et la plupart des villages des environs de Marche faisaient de la dentelle. Il y avait aussi des ouvrières à Bastogne

et à Durbuy. Aujourd'hui, le Luxembourg compte environ 400 dentellières (1), établies dans l'arrondissement de Marche, et l'industrie de la dentelle tend à disparaître complètement de cette province. Le seul centre où elle est encore activement pratiquée, c'est le village d'Aye, où presque toute la population féminine (176 ouvrières) s'en occupe.

Dans la province de Namur, la dentelle est fabriquée par 207 femmes, dans le village de Cerfontaine ; elle s'est presque complètement retirée de Couvin, où elle occupait, en 1860, 600 ouvrières.

*
* *

Comme on a déjà pu en juger par ce qui précède, les centres agricoles constituent le milieu normal de notre industrie dentellière. Il lui faut des *centres*, car les endroits peu habités sont, on vient de le voir, réfractaires à cette industrie, qui a besoin, pour se développer, des agglomérations ; des centres *agricoles*, car partout où une industrie accessible aux femmes et autre que l'agriculture fait concurrence à la dentelle, celle-ci tend à disparaître.

Les Flandres, région éminemment agricole, ont de tout temps présenté des conditions très favorables à l'expansion de l'industrie dentellière. La dentelle se fait à domicile et n'exige pas qu'il soit rien modifié aux dispositions de la maison occupée par l'ouvrière. L'installation est des plus simple et permet à l'ouvrière de travailler soit devant sa fenêtre, soit sur le pas de sa porte, soit encore près de la table, qui, au cours des longues soirées d'hiver, supporte l'unique lampe du ménage. Tandis que le père de famille et ses fils s'occupent aux rudes travaux des champs, la mère et ses filles restent chez elles et, tout naturellement, elles travaillent à la

(1) Le recensement de 1896 en mentionne seulement 320.

dentelle. Les unes en font un véritable métier et, pendant de longues heures chaque jour, on les voit courbées sur leur carreau ou sur leur aiguille ; pour d'autres, la dentelle est une industrie d'appoint : elles s'occupent avant tout de leur ménage. Pendant la bonne saison, ces femmes vaillantes vont aux champs, elles aussi, car on a besoin de tous les bras pour la moisson ; mais, l'automne venu, elles ne manqueront pas de reprendre leur dentelle.

Si les Flandres conservent un caractère agricole nettement prononcé et si l'exploitation du sol y occupe et fait vivre près du tiers de la population totale âgée de plus de douze ans, la petite et la moyenne industrie, parfois aussi la grande industrie, recrutent également beaucoup de bras dans ces contrées, et cela même dans les centres qui font beaucoup de dentelle. La petite industrie pour la transformation de matières dérivant directement de l'exploitation du sol est très répandue dans les Flandres : nombreuses sont les meuneries, les fabriques de chicorée, les brasseries, les distilleries, les huileries, les manufactures de tabac, les tissages à domicile, les briqueteries, etc. Beaucoup d'ouvriers flamands et brabançons vont chercher chaque année du travail à l'étranger : 40,000 ouvriers, les *Fransch nans*, émigrent chaque printemps vers la France, où leur concours est très apprécié dans les grandes exploitations agricoles. Un grand nombre vont travailler aux briqueteries des environs de Bruxelles, aux sucreries du pays wallon ; d'autres sont ouvriers terrassiers ; quelques-uns, enfin, principalement ceux des environs de Grammont, se rendent chaque jour à Charleroy ou à Mons et y travaillent dans les mines. En dehors des ménages où le mari est ouvrier, on trouve un nombre très restreint de petits cultivateurs dont les femmes et les filles s'adonnent à la dentelle ; on ne rencontre ceux-ci que dans les centres où toutes les femmes sont dentellières et où il semblerait inouï qu'une femme ne fît pas usage de ses doigts dans ses moments perdus. Parfois aussi le mari d'une dentel-

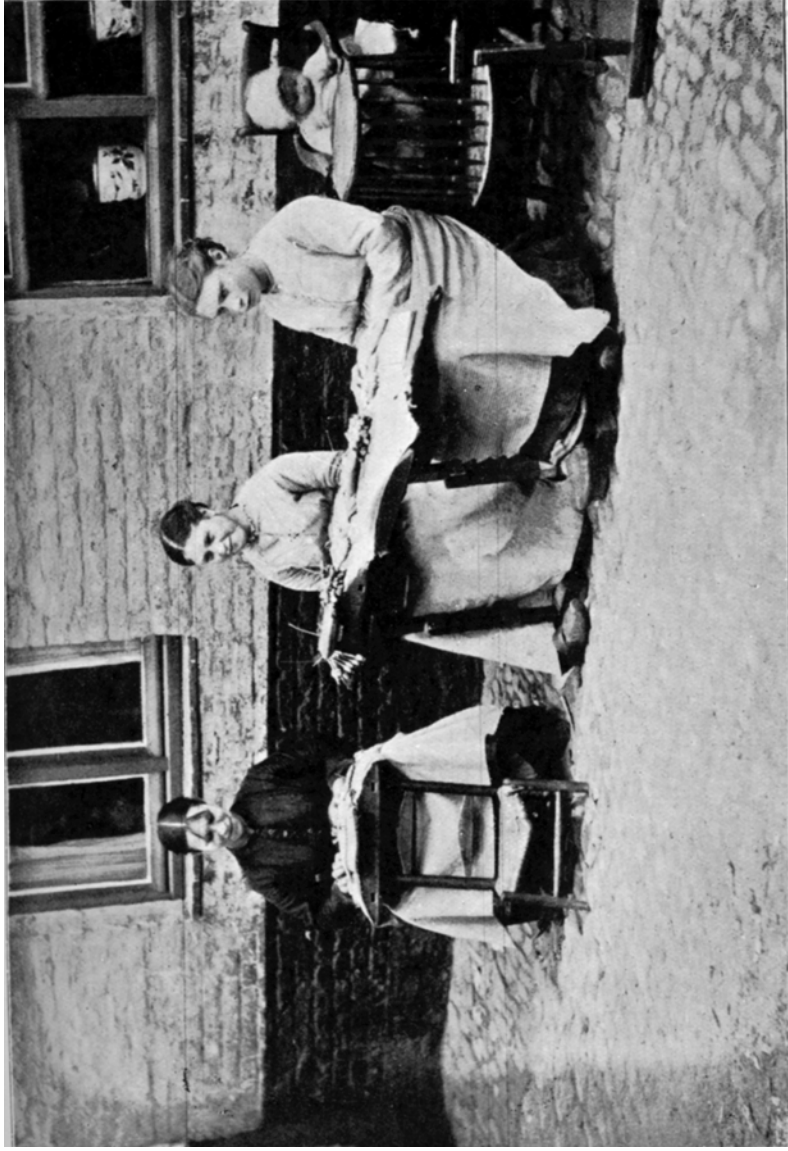


Fig. 5. — DENTELLIÈRES FLAMANDES AU TRAVAIL (dentelle au fuseau).

lière ou la dentellière elle-même tient un petit cabaret, et dans quelques maisons des quartiers ouvriers de Bruges il y a devant la fenêtre une pancarte portant : « Ici on vend de la bière, » tandis que de l'autre côté de la fenêtre une femme est penchée sur son carreau. Dans le nord de la Flandre orientale, beaucoup d'hommes vont à la pêche et un certain nombre gagnent de belles journées en colportant du poisson à l'intérieur du pays.

Les grands centres industriels sont rares dans les Flandres, surtout à la campagne. Les filatures, les tissages, les grands ateliers de construction mécanique, les fabriques d'allumettes, de produits chimiques, etc., sont établis principalement dans les villes. Le nombre des femmes employées dans ces établissements augmente de jour en jour, et, comme l'apprentissage y est plus facile et les salaires plus élevés que dans l'industrie dentellière, on s'explique que cette industrie se soit presque complètement retirée des villes. Gand et ses environs, centres principaux du tissage et de la filature, ont vu s'éteindre presque complètement la fabrication de la dentelle. A Courtrai, à Tamise, à Alost, à Termonde, où ces industries fonctionnent également, la dentelle aura bientôt disparu ; elle a été tuée à Saint-Nicolas et à Grammont (1) par les fabriques de cigares, à Eecloo par les ateliers de préparation de peaux de lapins, à Hamme et à Ingelmunster par les fabriques de tapis.

Cependant, la fabrication de la dentelle n'est pas absolument confinée dans les campagnes. A Bruges, elle est encore assez vivace, puisqu'on y comptait, en 1896, 3,394 ouvrières et plusieurs écoles florissantes. Mais il n'y avait pas de raison pour que la population brugeoise abandonnât une industrie traditionnelle, alors que la grande industrie est encore

(1) En 1855, me disait un témoin désintéressé, il y avait à Grammont cent fabriques de dentelles et deux fabriques de cigares ; aujourd'hui Grammont compte quarante-deux manufactures de cigares et quatre ou cinq petits fabricants de dentelles.

embryonnaire dans cette ville et paraît devoir le rester. A Turnhout, la situation est analogue. Par contre, à Saint-André, village à une demi-heure de Bruges, une fabrique de brosses a été fondée vers 1890, et la dentelle, qui occupait autrefois toutes les femmes du village, n'en compte plus aujourd'hui qu'une cinquantaine sur 4,177 habitants.

Certaines petites industries font peut-être plus de tort encore à la dentelle. C'est un symptôme peu rassurant pour l'avenir de la dentelle de voir que partout où une petite industrie féminine s'établit, la dentelle lui cède la place. A Renaix, Audenarde, Ninove, Sottegem, la ganterie a remplacé la dentelle; à Iseghem, Thourout, Poperinghe, Sottegem, Lierre, Binche, nombre de dentellières sont devenues piqueuses de bottines: à Lierre, la broderie sur tulle, à Sweveghem, la broderie sur linge, à Lokeren l'éjarrage des peaux de lapins, à Bruxelles, enfin, la lingerie, le vêtement et plusieurs industries de luxe ont chassé la dentelle. Et combien d'ouvrières, dans toutes les régions du pays, ont abandonné leur modeste carreau pour devenir couturières, modistes ou simplement servantes!

*
* *

Si la tradition de la dentelle s'est maintenue dans certaines régions, notamment dans les Flandres, c'est donc qu'elle s'y est trouvée dans son milieu économique naturel; mais c'est aussi à cause de l'état social et moral de la population.

Dans notre forte et vaillante race flamande, les mœurs, en général, sont restées simples, les besoins limités, l'esprit de travail et le respect des traditions profondément enracinés.

Partout où ces traits dominants des populations flamandes se sont conservés, l'industrie dentellière s'est maintenue dans un état de prospérité plus ou moins considérable, sauf cependant en quelques endroits où les circonstances économiques

ont amené sa décadence. Il n'est pas douteux, au surplus, que le maintien de cette industrie n'ait contribué pour une large part à la sauvegarde morale des Flandres. La dentellière reste à son foyer et y garde cette influence bienfaisante qui trop souvent échappe aux mères de famille de nos grands centres urbains; que dis-je, elle constitue à elle seule le foyer pour l'ouvrier qui rentre, harassé de fatigue, dans son modeste intérieur. La fille apprend la dentelle à l'école du voisinage, un couvent presque toujours; parfois encore c'est aux côtés de sa mère qu'elle s'initie aux secrets de son art, et, sous ses yeux, elle poursuit son apprentissage jusqu'au jour où, devenue à son tour mère de famille, elle fera de la dentelle pour subvenir aux besoins de son propre ménage. Femmes ou filles, vieilles et jeunes, on les voit maniant l'aiguille ou le fuseau avec une activité que rien ne peut interrompre, se dévouant sans compter et travaillant aussi longtemps qu'il leur est humainement possible de le faire, pour un salaire souvent infime.

Leur degré d'instruction est peu élevé, leur esprit d'initiative et d'entreprise très borné. On les voit parfois abandonner la dentelle pour embrasser un métier plus lucratif, mais d'effort pour obtenir un salaire plus élevé ou des conditions de travail plus favorables, de tentative de syndicat, de fondation de caisse d'épargne ou de secours, on n'en connaît point. Elles sont femmes, en effet, et travaillent à domicile, ne cherchant pas à se connaître, se défiant les unes des autres, tenant caché le nom du facteur pour lequel elles travaillent et le salaire qu'elles en reçoivent.

Est-il nécessaire, dans ces conditions, d'ajouter que les ouvrières dentellières sont restées complètement étrangères aux idées de révolte contre leur sort qui dominent souvent dans les milieux ouvriers de la grande industrie? Dans les campagnes flamandes, si réfractaires à ces idées, les dentellières seraient les dernières à les adopter.

II.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Trois faits saillants sont à la base de l'organisation actuelle du travail de la dentelle : la confection de la dentelle à domicile ; la division du travail ; la centralisation de la fabrication.

La dentelle se fait généralement à domicile, par des jeunes filles ou des femmes mariées ; à ces dernières elle procure un salaire d'appoint. Elle est livrée à des intermédiaires locaux, qui seuls sont en rapport avec l'ouvrière et qui remettent les dentelles aux fabricants. Les ateliers sont rares et réservés, à peu près partout, à l'apprentissage ; celui-ci est donné presque exclusivement par les couvents. Les ouvrières, disséminées dans huit provinces du pays, travaillent, en général, sur commande et à l'entreprise ; elles sont payées à la pièce ; elles doivent fournir les matières premières et les reçoivent souvent des courtiers, comme avances sur leur salaire. Les fonctions commerciales sont divisées entre l'entrepreneur ou fabricant, qui donne la commande et fournit les dessins, l'intermédiaire qui se charge de l'exécution des ordres, et l'ouvrière. La division du travail a créé, en outre, diverses catégories d'ouvrières, tant pour les points à l'aiguille que pour la plupart des dentelles aux fuseaux. Quant aux fabricants, comme il a été dit plus haut, ils résident presque tous dans les grands centres, surtout à Bruxelles.

Que vaut cette organisation au point de vue de la quantité produite ?

En règle générale, l'ouvrière produit moins à domicile qu'à l'atelier ; l'ouvrière travaillant dans sa maison est forcément distraite de son ouvrage par des occupations étrangères et n'a pas non plus l'émulation propre au travail en atelier. Mais, en ce qui concerne la dentelle, la fabrication à domicile est le seul

mode de travail possible pour le plus grand nombre des ouvrières, pour celles qui habitent à l'écart, pour celles qui ont charge de famille ou de ménage et qui voient dans la dentelle une industrie d'appoint. A ce point de vue, la quantité de dentelle produite est beaucoup plus grande sous le régime actuel du travail à domicile qu'elle ne pourrait l'être si le travail se faisait en atelier. De plus, la dentellière est généralement active et courageuse : elle ne perd pas de temps, ne consacre à son ménage que les heures strictement nécessaires et donne tout ce qu'elle peut, sans jamais songer à s'épargner.

Le travail en atelier est surtout très favorable à l'apprentissage. Les enfants, réunies sous la direction d'une maîtresse dentellière, travaillent plus vite et font meilleur ouvrage. Le voisinage de leurs compagnes, l'autorité et les encouragements de la maîtresse sont de puissants stimulants pour leur activité, et il n'est pas jusqu'à la cadence de leurs mouvements qui ne donne une impulsion plus rapide au travail de ces petites mains.

D'autre part, la centralisation des fabriques de dentelles fait du tort à l'apprentissage et, d'une manière générale, est peu favorable à la bonne exécution du travail. Il est, sans doute, devenu difficile, sinon impossible aux grandes maisons de s'y soustraire complètement : elles ont pris pour règle de fabriquer tous les genres de dentelles et, par suite, font appel à des ouvrières disséminées dans des régions différentes. Encore ne voit-on pas pourquoi ces grandes maisons — et beaucoup d'autres, moins importantes — se fixent à Bruxelles, où, nécessairement, elles se trouvent éloignées de toute leur main-d'œuvre.

Un trop grand nombre de fabricants résidant en dehors des centres de dentelles, se préoccupent médiocrement de la façon dont l'enseignement est organisé. Ils savent que les jeunes générations apprennent de préférence à faire des dentelles ordinaires, ou consacrent trop peu de temps à l'apprentissage